République Française MAIRIE DE FAUCON DU CAIRE 04250

Compte rendu de la séance du mercredi 4 Avril 2018 à 18h00

L'an deux mille dix-huit et le quatre avril l'assemblée régulièrement convoqué le 28 mars 2018, s'est réuni sous la présidence de Robert ZUNINO.

Nombre de membres en exercice: 7

Présents: 7 Votants: 7

Sont présents: Robert ZUNINO, Daniel GUERASSIMENKO, Edmond PLACIDE, Auguste BERNARD,

Eric RIFFAUT, Josiane PLACIDE, François NICOLAS

Représentés: 0 Excuses: 0 Absents: 0

Ordre du jour :

Vote du compte administratif 2017 Eau et assainissement et affectation des résultats

Vote du compte administratif 2017 général et affectation des résultats

Vote des comptes de gestion 2017 Eau Assainissement et Général

Vote des taux d'imposition

Vote du Budget primitif 2018 Eau et Assinissement

Vote du Budget Primitif 2018 Général

Vote de la subvention au Comité des fêtes de Faucon du Caire

Demande de subvention travaux STEP et voirie

Adhésion de la commune au service de la CCSB pour les fuites d'eau potable et signature de convention Questions diverses

Objet: TRAVAUX STEP DEMANDE DE SUBVENTIONS - DE 2018 004

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'à la suite des études préalables à l'épandage effectuées durant l'année 2017 et suite au rapport technique fourni, il a été établi une préconisation des différentes phases du curage des boues et leur valorisation par épandage.

Après présentation du rapport, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE :

- d'adopter le projet de travaux d'assainissement sur la station d'épuration
- de solliciter les aides du département 04 et de l'agence de l'eau les plus élevées possibles , pour la réalisation de cette opération, pour un montant de travaux estimé à 24.792 €HT
- de prévoir le plan de financement ci-dessous ;

TOTAL H.T.: 24.792,00 €

- Agence de l'Eau
- Conseil Départemental 04

au maximum des aides possibles

- de réaliser cette opération d'assainissement collectif (travaux) selon les principes de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement
- de mentionner dans les pièces de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement
- AUTORISE le Département à percevoir pour le compte de notre collectivité maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'agence de l'eau et à nous la verser.
- CHARGE Monsieur le maire d'effectuer les demandes de subvention auprès du conseil départemental et de l'agence de l'eau.
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents y afférents.

OBJET: SUBVENTIONS COMMUNALES 2018- DE 2018 005

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que la commune de Faucon du Caire a inscrit la somme de 3 000.00 € à l'article 6574 « subvention de fonctionnement aux associations » du budget primitif 2018. Il indique qu'il y a lieu de procéder au vote d'une première subvention.

Il précise que la somme de 1 000,00 € a déjà été attribuée au comité des Fêtes sur le budget 2017 de cet article budgétaire mais non encore versée et qu'il convient d'augmenter cette somme pour l'année 2018.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, l'Assemblée Municipale, à l'unanimité :

- RAPPELLE qu'il est convenu de verser la subvention 2017 pour 1.000,00 €
- DECIDE d'octroyer la subvention suivante pour l'année 2018 :
 Comité des fêtes de Faucon du Caire : 1.100,00 €
- PRECISE qu'il conviendra d'étudier les autres demandes de subventions lors d'un prochain conseil municipal au cours de l'année 2018
- AUTORISE Monsieur le Maire à verser cette première subvention et à signer tous documents y afférents.

OBJET: Vote des taux d'imposition 2018 - DE 2018 006

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition de 2017 des taxes directes locales. Il propose de ne pas augmenter les taux des taxes de référence pour 2018 et de conserver cette année encore les mêmes taux,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- VOTE les taux 2018 sans augmentation, tels que précisés ci-dessus, soit :

TAXE HABITATION 6.66 % FONCIER BATI 10.21 % FONCIER NON BATI 49.10 %

Objet: DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX STEP - DE 2018 007

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'à la suite des études préalables à l'épandage effectuées durant l'année 2017 et suite au rapport technique fourni, il a été établi une préconisation des différentes phases du curage des boues et leur valorisation par épandage.

Après présentation du rapport, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE:

- d'adopter le projet de travaux d'assainissement sur la station d'épuration
- de solliciter l'aide de la Région la plus élevée possible dans le cadre du FRAT, pour la réalisation de cette opération, pour un montant de travaux estimé à 24.792 €HT
- de prévoir le plan de financement ci-dessous ;

TOTAL H.T.: 24.792,00 €

FRAT REGION au maximum des aides possibles

- de réaliser cette opération d'assainissement collectif (travaux) selon les principes de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement
- de mentionner dans les pièces de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement
 - CHARGE Monsieur le maire d'effectuer les demandes de subvention auprès du conseil régional Paca
 - AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents y afférents.

Objet: Vote du compte administratif BUDGET GENERAL - DE 2018 008

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du 1er adjoint, Daniel GUERASSIMENKO délibérant sur le compte administratif BUDGET GENERAL de l'exercice 2017 dressé par ZUNINO Robert après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investis	sement	Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		2 222.56		182 553.54		184 776.10
Opérations exercice	30 771.93	17 041.78	51 030.19	76 042.81	81 802.12	93 084.59
Total	30 771.93	19 264.34	51 030.19	258 596.35	81 802.12	277 860.69
Résultat de clôture	11 507.59			207 566.16		196 058.57
Restes à réaliser	139 268.00	85 827.00			139 268.00	85 827.00
Total cumulé	150 775.59	85 827.00		207 566.16	139 268.00	281 885.57
Résultat définitif	64 948.59			207 566.16		142 617.57

- 2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.
- 4. Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: Vote du compte administratif - BUDGET EAU - DE 2018 009

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Daniel GUERASSIMENKO, 1er adjoint

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par ZUNINO Robert après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investis	sement	nt Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		47 659.17		3 181.40		50 840.57
Opérations exercice	14 738.69	7 599.16	11 589.87	11 589.87	26 328.56	19 189.03
Total	14 738.69	55 258.33	11 589.87	14 771.27	26 328.56	70 029.60
Résultat de clôture		40 519.64		3 181.40		43 701.04
Restes à réaliser	11 361.00	12 000.00			11 361.00	12 000.00
Total cumulé	11 361.00	52 519.64		3 181.40	11 361.00	55 701.04
Résultat définitif		41 158.64		3 181.40		44 340.04

- 2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.
- 4. Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: Vote du compte de gestion 2017 - BUDGET GENERAL - DE 2018 010

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ZUNINO Robert

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet: Vote du compte de gestion 2017 - EAU - DE 2018 011

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ZUNINO Robert

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement BUDGET GENERAL - DE 2018 012

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 207 566.16

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	182 553.54
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	181 907.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	25 012.62
Résultat cumulé au 31/12/2017	207 566.16
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	207 566.16
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	64 948.59
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	142 617.57
B.DEFICIT AU 31/12/2017	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - EAU- DE 2018 013

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 3 181.40

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	3 181.40
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	
Résultat cumulé au 31/12/2017	3 181.40
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	3 181.40
Afffectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	3 181.40
B.DEFICIT AU 31/12/2017	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Objet: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - DE 2018 014BIS

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement, CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2018 du budget principal et du budget annexe de l'eau et l'assainissement présenté par le Maire, soumis au vote et détaillé chapitre par chapitre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité le budget primitif pour l'exercice 2018 tel que précisé ci-après :

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Le <u>budget principal</u>, pour l'exercice 2018, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

Dépenses de fonctionnement : 203.152 €

Recettes de fonctionnement : 203.152 € dont un résultat reporté de 142.617 €

Dépenses d'investissement : 300.008 € dont un reste à réaliser de 139.268 € et un résultat reporté de 11.508 €

Recettes d'investissement : 300.008 € dont un reste à réaliser de 85.827 €

Le <u>budget de l'eau et l'assainissement</u>, pour l'exercice 2018, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

Dépenses de fonctionnement : 16.417 €

Recettes de fonctionnement : 16.417 € dont un résultat reporté de 3.181 € Dépenses d'investissement : 74.072 € dont un reste à réaliser de 11.361 €

Recettes d'investissement : 74.072 € dont un reste à réaliser de 12.000 € et un résultat reporté de 40.520 €

MEMBRES PRESENTS: 7 MEMBRES VOTANTS: 7

POUR: 7 CONTRE: 0

Objet: DEMANDE DE SUBVENTION VOIRIE au titre du FODAC - DE 2018 015

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de voirie, dans le village et hors village :

- travaux neufs de voirie à l'arrière de la mairie
- aménagement d'une rampe d'accès au sud du village
- création d'une portion de voirie sur la route des Traverses, hors village.

Un premier devis a été remis par la société COLAS.

Le montant des travaux estimé nécessite que l'on fasse appel à des subventions afin de pouvoir les réaliser. Il propose donc de soumettre ce dossier aux services du conseil départemental des Alpes de Haute Provence, au titre du FODAC 2018 pour un plan de financement prévisionnel établi comme suit :

Coût des travaux prévisionnel HT :17.000,00 €Subvention FODAC sollicitée :11.800,00 €Autofinancement communal :5.200,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le projet de travaux ci-dessus
- **SOLLICITE** l'aide du Conseil Départemental 04 au titre du FODAC 2018, pour la réalisation de cette opération, pour un montant de travaux estimés à 17.000,00 €HT
- ADOPTE le plan de financement ci-dessus
- CHARGE Monsieur le maire d'effectuer la demande de subvention auprès du conseil départemental 04
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents y afférents.

Objet : Mise à disposition d'agents commune de Sisteron et signature de convention fuites d'eau - DE 2018 016

Monsieur le Maire présente la délibération prise par la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch, dans le cadre d'une mutualisation de moyens humains et techniques, pour la mise à disposition d'agents des communes de Sisteron, Laragne, Serres et le Poët pour un service de recherches de fuites sur les réseaux d'eau potable dont chaque commune peut bénéficier.

Pour ce faire, la commune de Faucon du Caire doit signer une convention avec la mairie de Sisteron, dont les agents pourraient intervenir sur notre territoire lors d'une demande spécifique de fuite d'eau, la CCSB exercant le service au titre de "facilitateur et coordinateur".

Cette convention prendra effet à la date de sa signature par la commune de Sisteron pour une année à titre expérimental, éventuellement renouvelable.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE son accord** pour la possibilité d'utilisation d'un tel service via la commune de Sisteron
- PRECISE que la commune devra rembourser les frais de mise à disposition selon les termes de la convention
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de service avec la commune de Sisteron ainsi que tous documents y afférents.

SEANCE LEVEE A 21H00